

MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

PROCES VERBAL du Conseil municipal du mercredi 30 mai 2018

N° 40/2018

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 18 mai 2018, se sont réunis le mercredi 30 mai 2018, à 18h30, sous la présidence de Katia Feufeu, maire-adjoint pour maire empêché.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- 1 – Décision modificative n° 1 budget « principal »
- 2- Fixation du montant des deux loyers des logements communaux, impasse de Beauregard
- 3- Désignation du délégué Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié
- 4- Questions diverses

Sur les 7 conseillers en exercice, 5 sont présents. Il s'agit de :

Mesdames Katia Feufeu, Nadine Sepré, Elisabeth Houvrard,
Messieurs Jean-Luc Lorient, Jean-Didier Dirdin

Absentes excusées : Mme Nathalie Dargier donne procuration à Mme Katia Feufeu
Mme Danielle Petit donne procuration à Mme Nadine Sepré

M. Jean-Didier Dirdin, volontaire, est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 19 mars 2018, envoyé par mail à chacun des conseillers, est approuvé.

- 1- Considérant qu'en vertu de l'article L2322 du CGCT, le crédit pour dépenses imprévues ne peut être supérieur à 7.5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section, vu la prévision au 020 dépenses imprévues de 6000 €, le Conseil municipal décide à raison de 7 voix pour, de modifier le budget comme suit :

- au 020 dépenses imprévues : - 3 000 €
- au 2183 matériel informatique : 3 000 €

- 2- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 7 voix pour, d'augmenter le loyer du logement 2, Impasse de Beauregard et de le porter de 286,46 euros à 289,46 euros, à partir du 1^{er} juillet 2018, selon l'indexation de référence en cours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 7 voix pour, d'augmenter le loyer du logement 6, impasse de Beauregard et de le porter de 447,72 euros à 452,41 euros, à partir du 1^{er} juillet 2018, selon l'indexation de référence en cours.

- 3- Le Conseil municipal, décide par 7 voix pour, de nommer Mme Katia Feufeu, maire-adjoint pour maire empêché, déléguée du Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié.

- 4- Questions diverses :

- remplissage du tableau des permanences des élections
- élaboration d'un petit courrier à l'attention des habitants pour rappeler les élections partielles du 10 et éventuellement du 17 juin 2018.
- lecture de l'arrêté interpréfectoral portant modifications des statuts du Syndicat du Bassin de l'Aune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Didier Dirdin



Le Maire- adjoint pour maire empêché
Katia Feufeu

